

Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2004

↵ **Tarification eau & assainissement** : Suite à la proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs ci-dessous :

➤ Eau le m3	:	0,65 €
➤ Assainissement le m3	:	0,65 €

Le prix de toutes les autres prestations demeure inchangé.

↵ **Nomination d'un délégué auprès du SDET** : Monsieur Damien CROS est nommé délégué titulaire auprès du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (SDET) en remplacement de Monsieur Michel BOUSSIÈRE qui a souhaité être déchargé de cette délégation pour raison professionnelle.

↵ **Nomination d'un délégué Correspondant Défense** : Suite à la démission de Madame Carine BENOIT, le Conseil Municipal nomme Monsieur Marc DURAND comme Correspondant Défense.

↵ **2^{ème} Contrat Temps Libres** : Après avoir pris connaissance du 2^{ème} Contrat Temps Libre entre la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Commune de Brassac, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

↵ **2^{ème} Contrat Enfance** : Après avoir pris connaissance du projet relatif au 2^{ème} Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Commune de Brassac, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

↵ **OPAH Action d'accompagnement** : Le Conseil Municipal décide que le nombre de logements conventionnés susceptibles de bénéficier de la subvention de 5 % passera de six à sept sur la durée de l'OPAH.

↵ **Décisions modificatives budgétaires** : Vu les subventions du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn, concernant la réalisation de l'étude de faisabilité de réseaux de chaleur bois, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives budgétaires ci-dessous :

▪ Dépenses :	Article 2031	10.600 euros
▪ Recettes :	Article 1322	6.174 euros
	Article 1323	882 euros
	Article 1641	3 544 euros

↵ **Schéma directeur d'assainissement** : Eu égard aux conclusions de l'étude du schéma directeur d'assainissement, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la délimitation des zonages d'assainissement.
- Missionne le cabinet EATC afin de rédiger la notice explicative nécessaire à la constitution du dossier d'enquête publique.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

↵ **Virements de crédits** : Afin d'effectuer le mandatement des travaux de voirie « Route de Sarrazy » engendrés par l'aménagement du centre multi-accueil, le Conseil Municipal vote les virements de crédits ci-après :

▪ Opération 255 :		
<i>Travaux voirie route de Sarrazy</i>	Article 2315	+ 19.500 euros
▪ Opération 250 :		
<i>Travaux ancienne usine Veaute</i>	Article 2313	- 19.500 euros

↵ **Règlement service eau potable ; nouvelles dispositions réglementaires** : Pour tous les nouveaux branchements, les diverses redevances seront facturées au nom du propriétaire titulaire de l'abonnement.
Par ailleurs, en cas de défaillance d'un abonné locataire, au terme des diverses mises en demeure, Monsieur le Maire est autorisé à mettre à recouvrement la créance au nom du propriétaire.